



1 OBJET

Ce mode opératoire décrit le mode d'acheminement des prélèvements, sur le site Louis-Mourier, des services de soins vers les unités fonctionnelles (UF) du laboratoire BCH-BJN-LMR.

2 DOMAINE D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNEES

Domaine d'application : depuis la vérification de la conformité des feuilles de demande et des prélèvements dans les services de soins jusqu'à leur réception par le personnel des UF de biologie.

Personnel concerné :

- Le personnel des services de soins habilités à prélever des examens biologiques : personnel médical et paramédical.
- Le personnel des services de soins habilités à transporter les examens biologiques dans les UF de biologie.
- Le personnel médical et paramédical des différentes UF du laboratoire.

3 DOCUMENTS DE REFERENCE

- Décret n° 2002-660 du 30 avril 2002 relatif aux conditions de transmission de prélèvements biologiques aux laboratoires d'analyses de biologie médicale
- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code
- Arrêté consolidé du 28 janvier 2005 modifiant l'arrêté du 1 juin 2001 relatif au transport de marchandises dangereuses par route dit arrêté « ADR »
- Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale : Norme ISO 15189 AFNOR

4 DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- ADR : Relatif au transport de marchandises dangereuses par route
- Laboratoire BCH-BJN-LMR : Laboratoire des établissements Bichat, Beaujon et Louis-Mourier

5 MATERIEL

Systeme pneumatique
Gares des services de soins
Gares des unités fonctionnelles du site Louis-Mourier du laboratoire BCH-BJN-LMR
Cartouches
Sachets double poche

6 DESCRIPTION DE LA TACHE

6.1 Préparation des échantillons

6.1.1 Vérification avant ensachage

La personne ayant effectué le ou les prélèvements vérifie que les éléments obligatoires suivants sont complets :

- Feuilles de demande : - Étiquette du patient collée et intègre
 - Nom et numéro de téléphone du service d'origine : étiquette UF
 - Présence nom du prescripteur moustiquette prescripteur
 - Présence nom du préleveur : moustiquette préleveur
 - Date et heure du prélèvement
 - Analyses demandées cochées



- Renseignements cliniques
- Échantillons :
 - Contenant conforme
 - Étiquette patient identique à celle collée sur la feuille de demande
 - Nombre de tubes suffisants pour les différentes prescriptions.

6.1.2 Ensachage des échantillons biologiques

Les échantillons biologiques prélevés sont placés avec les feuilles de demande dans un sachet double poche, en respectant strictement le code couleur de l'unité fonctionnelle destinataire. La 1^{ère} poche du sachet contient le prélèvement et la seconde poche, la feuille de prescription ainsi que le consentement du patient si nécessaire.

Attention : 1 patient par sachet et par unité fonctionnelle !

Unité fonctionnelle destinataire :

Microbiologie : sachet blanc

Biochimie : sachet vert

Hématologie sachet rouge

Centre de Tri pour externalisation : sachet gris

Anatomies pathologies externalisées : sachet gris si possible

Attention : Les prélèvements urgents doivent être placés dans des sachets de couleur noire quelle que soit l'unité fonctionnelle destinataire du laboratoire afin d'être pris en charge en priorité

6.2 Préparation des échantillons

Le transport des échantillons biologiques est possible de deux façons différentes : via le réseau pneumatique ou par un des membres du personnel des services de soins à pied jusqu'aux différentes unités fonctionnelles

6.2.1 Le réseau pneumatique

Le transport des échantillons biologiques est assuré par un système pneumatique automatisé, basé sur la propulsion par air d'un conteneur appelé « cartouche » dans un réseau de tuyaux en PVC.

Ce système assure la liaison entre les unités de soins et les unités fonctionnelles du laboratoire dans des conditions optimales de délai, de fiabilité et de traçabilité.

L'envoi ou la réception d'une cartouche se fait au niveau d'une station expédition / réception.

En cas de dysfonctionnement : c'est le service des travaux qui est chargé d'intervenir (téléphone : 6465)

6.2.1.1 Mise en cartouche

Les sachets enroulés sur les tubes sont placés dans une cartouche (conteneur protégeant l'échantillon). Il est nécessaire d'utiliser autant de cartouches que d'UF destinataires.

La cartouche est fermée, après avoir vérifié que rien ne dépasse à l'extérieur.

Attention : pour les échantillons urgents (sachet noir) envoyés via le pneumatique, le site destinataire dégage toute responsabilité sur l'acheminement. Le service expéditeur devra si nécessaire vérifier que le prélèvement a bien été pris en charge en vérifiant

- l'enregistrement de l'échantillon sur le serveur de résultat
- ou en téléphonant à l'UF pour vérifier sa prise en charge.

Le laboratoire n'est pas responsable des dysfonctionnements du pneumatique.

6.2.1.2 Envoi des échantillons via les stations expéditions/réceptions des services de soins

Les cartouches sont envoyées via le système pneumatique en utilisant la station expédition/réception du service de soins.

Une station expédition / réception peut être commune à plusieurs unités de soins



6.2.2 Acheminement pédestre des échantillons biologiques

Même si un maximum d'envois se fait via le système pneumatique, il existe cependant des cas pour lesquels l'acheminement ne peut se faire via ce système.

6.2.2.1. Cas des prélèvements concernant une urgence vitale

Les échantillons biologiques précieux ou concernant une urgence vitale doivent être placés dans des sachets de couleur noire.

Ils sont acheminés par un agent du service de soins et remis en main propre à l'agent d'accueil de l'UF destinatrice. S'ils sont acheminés via le pneumatique, le site récepteur dégage toute responsabilité en cas de retard d'acheminement.

6.2.2.2. Cas des prélèvements volumineux

Les échantillons biologiques volumineux (bocaux d'urines, prélèvements d'organes du bloc opératoire...) qui ne peuvent être contenus dans les cartouches, doivent être acheminés par le personnel des services de soins.

6.2.2.3. Cas des prélèvements ne pouvant être acheminés via le système pneumatique

Certaines analyses ou prélèvements ne doivent jamais être acheminés via le système pneumatique :

- les demandes de cryoglobuline (tube maintenu à 37°C)
- les prélèvements précieux
- les fœtus

(- les prélèvements extemporanés du bloc opératoire : envoyés directement à Bichat)

Ces prélèvements sont acheminés immédiatement et remis en main propre au personnel d'accueil du laboratoire destinataire.

6.2.2.4. Cas des prélèvements à risque épidémique et biologique

En cas de suspicion de maladies émergentes très contagieuses via les liquides ou prélèvements biologiques, le transport des échantillons biologiques ne peut se faire via le système pneumatique. Les prélèvements biologiques seront acheminés par un agent du service de soins vers le laboratoire destinataire dans l'attente de consignes plus précises avec une meilleure connaissance de la maladie.

6.2.2.5. Cas de panne du système pneumatique

En cas de panne du système pneumatique, l'acheminement des prélèvements biologiques vers les laboratoires est assuré par le personnel des services de soins.

6.3 Réception des prélèvements

Les cartouches contenant les échantillons biologiques sont réceptionnées au niveau des différentes unités fonctionnelles du laboratoire BCH-BJN-LMR du site Louis Mourier.

Le personnel de réception des laboratoires récupère les prélèvements contenus dans les cartouches puis renvoie les cartouches vides aux services de soins.

La réception et la prise en charge des prélèvements sont décrites dans une procédure.

Le personnel a des consignes très strictes pour le contrôle de la conformité des envois.

Il existe 2 niveaux de non-conformité :

➤ NC Critique

Influe de manière irréversible sur la qualité ou la fiabilité du résultat. Il n'y a pas de possibilité de mesures réparatrices immédiates.

- **Échantillon détruit** sauf si précieux (dérogation)
- Examen non réalisé
- Service prévenu, doit faire une nouvelle demande avec un nouveau prélèvement.

Exemples : - Tube sans identité
- Tube avec ID incomplète
- Discordance complète ID tube / feuille



- Tube hémostase mal rempli
- Deux déterminations de groupe sanguin le même jour, même préleveur et sans heure
- prélèvement coagulé

Pour les prélèvements précieux ne pouvant être renouvelés, une dérogation peut être mise en place sous la responsabilité conjointe du prescripteur et du biologiste, tracé sur le compte rendu.

➤ NC non Critique

Influe de manière certaine sur le résultat ou le délai de rendu du résultat mais des mesures réparatrices immédiates sont possibles pour un délai de rendu de résultat éventuellement augmenté.

Exemples :

- Absence moustiquette (préleveur et /ou prescripteur)
- Étiquette UH
- Absence date et /ou heure
- Absence d'examens cochés sur la demande
- Absence de renseignements sur le traitement anticoagulant en cours
- Absence de consentement si nécessaire

7 LISTE DES ANNEXES

Demande de dérogation.